

Pro bono

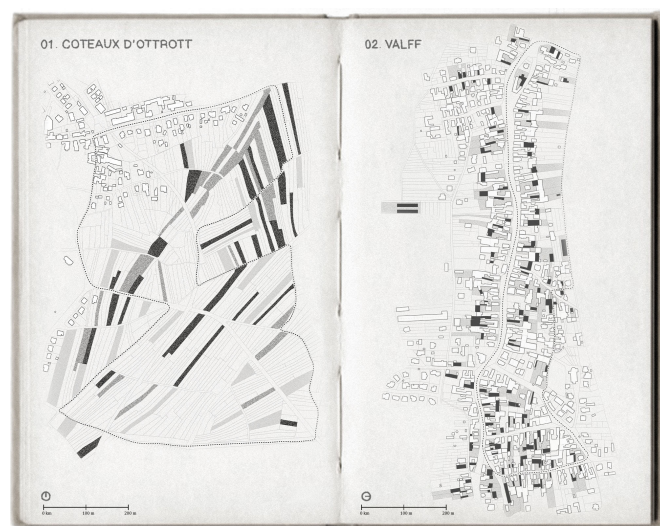
Dans les vignes en Alsace, le même scénario se répète année après année : à quelques jours des récoltes, les aléas climatiques extrêmes dévastent les cultures. Résignés, les viticulteurs n'ont pas le choix, ils doivent continuer s'ils veulent survivre. À l'arrière des vitrines folkloriques, une approche du paysage établie selon une logique d'anticipation et de prévention guidée par l'écoute et l'imagination collective tente d'inventer une nouvelle forme de commande pour faire face à l'urgence des situations.

Par Simon Metz 6 FÉVRIER 2026

Sur le Piémont des Vosges, la culture de la vigne, véritable pilier économique et culturel de la région, a récemment pris une trajectoire inquiétante, une trajectoire similaire à celle de sa cousine tabacole : mise à l'arrêt trente ans plus tôt dans ses mêmes paysages, aujourd'hui effacée des mémoires et dont il ne reste que les séchoirs qui trônent en ruine au cœur des villages. À l'abri des regards, l'abandon fait aujourd'hui son œuvre en Alsace dans les paysages viticoles : affaissement de murs en pierre, chutes de tuiles sur l'espace public et enfrichement de parcelles sont silencieusement devenus affaires communes. Mais au-delà des conflits d'usages que suscitent ces situations, c'est l'ensemble des viabilités économiques, sociales et psychologiques qui s'amenuisent à mesure que ces « ruines agricoles » s'accumulent. Perçues, par les habitants comme des obstacles à leurs usages du quotidien, elles préoccupent les élus et modifient peu à peu l'image et l'écologie du vignoble au point d'affecter son économie productive et touristique, voir demain, de précipiter l'ensemble du piémont dans une fermeture de ses paysages qui condamnerait une part non négligeable des vivants² peuplant ses milieux. Alors, face à la multiplication des situations critiques et l'incapacité générale à formuler des réponses cohérentes à l'échelle du piémont et à long terme, un projet de paysage fait le pari de créer du sens dans l'urgence en invitant tout le monde autour de la table.

En 2022, alors étudiant en dernière année à l'École de la Nature et du Paysage de Blois, j'ai fait le choix de mener mon diplôme sur les terres qui m'ont vu grandir sous la forme d'une vaste enquête. L'idée était de cerner l'ampleur d'un phénomène d'abandon pressenti à travers des photographies d'arpentages. Cette enquête a ensuite pris la forme d'un travail cartographique articulé autour d'une série d'entretiens ; une quinzaine de marches réalisées aux côtés d'agriculteurs, de viticulteurs, d'habitants et d'élus qui m'ont permis de révéler l'étendue globale de ce phénomène, de le quantifier, de le qualifier. Quant aux entretiens en eux-mêmes, menés pour la plupart en alsacien, ils ont fini par faire apparaître un mal plus profond, conséquence implicite de l'abandon. A posteriori, les entretiens ont fini par révéler un désarroi méconnu, celui des producteurs de vin, dont on considère souvent qu'ils échappent à la détresse du monde agricole. Leurs analyses, guidées par les écrits du sociologue Nicolas Deffon-

taines, ont notamment mis en évidence la récurrence systématique d'au moins l'un des « facteurs du suicide paysan³ » dans chaque témoignage.



Cartographies et analyses des ruines agricoles issues des marches réalisées sur le terrain, secteur d'Ottrott et Valff. ©Simon Metz



Quelques clichés extraits du reportage photographique réalisé à l'appareil jetable. ©Simon Metz



Travail cartographique en transect d'un bout à l'autre du piémont. ©Simon Metz

Dès lors, comment faire pour soigner un mal dont on ne parle pas, qu'on distingue à peine, qui ne figure dans aucun registre, mais dont on pressent qu'il laissera d'immenses séquelles ?

Le projet de diplôme visait alors à renouveler l'approche des fonctionnements viticoles et urbains à travers la mise en visibilité des délaissés du tabac et de la vigne pour instaurer de nouvelles relations entre agriculteurs, touristes et habitants. S'appuyer sur les ruines, pour sauver les paysages, sauver les paysans. Ce travail prit la forme de plusieurs résidences réalisées en mairies, donnant lieu à de grandes axonométries évoluant selon trois temporalités. Une première consistait à dresser un strict relevé de l'existant en vue d'obtenir un état des lieux aussi précis que possible ; une seconde, imaginée à un horizon de quinze ans exacerbait les signaux faibles et illustrait une possible fermeture des paysages ; la dernière enfin, imaginée dans la même perspective temporelle que la seconde, s'attachait à prendre en compte le phénomène d'abandon et à y répondre de manière active par des propositions concertées de transformations spatiales. Les solutions formelles, conçues à partir des ruines agricoles s'élaboraient de proche en proche dans une redéfinition constante du projet et de ses outils. À tel point, qu'à l'occasion des derniers jours de résidences autour de la table du conseil municipal, ce sont les viticulteurs, les élus et les habitants eux-mêmes qui négociaient ensemble l'avenir de leurs paysages.

téroclite et simultané de situations d'urgences ; qu'il s'agisse d'une réhabilitation de deux séchoirs à tabac dans un centre-bourg, d'une remise en état d'infrastructures au cœur du vignoble ou de la préservation de Grands Crus viticoles.



À la mairie d'Andlau, le dessin de l'existant sur la table du conseil municipal. ©Simon Metz



Axonométries réalisées en mairie sur trois temporalités. ©Simon Metz

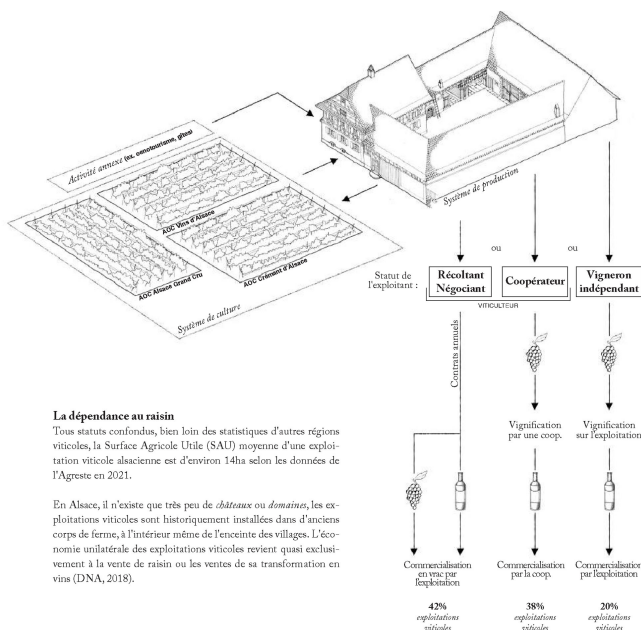
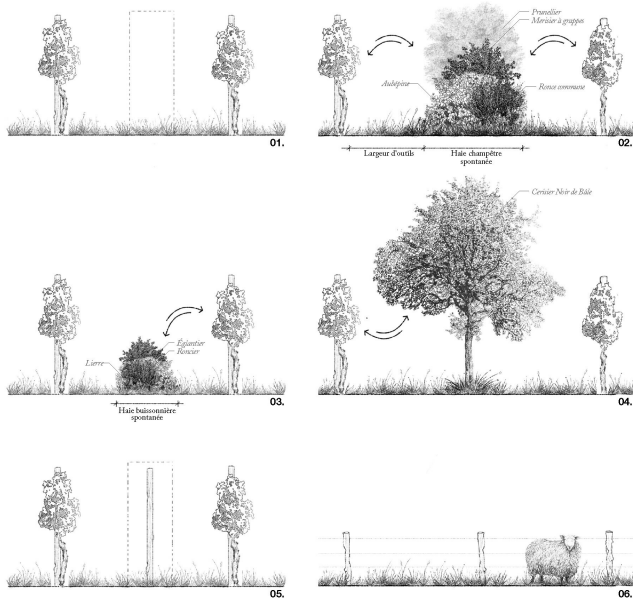
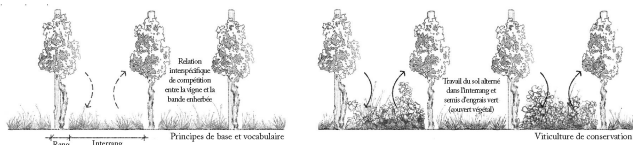


Schéma de fonctionnement des exploitations viticoles alsaciennes, un modèle de dépendance reposant quasi exclusivement sur la vente de raisin ou les ventes de sa transformation en vins ©Simon Metz

La posture du paysagiste se construisait ici dans l'exercice hé-



Sur la table des négociations, échapper à la ruine. Coupes de principe des conduites de cultures alternatives. ©Simon Metz

Et depuis ? Depuis plus rien.

Ce diplôme étudiant est resté un projet de papier et le souffle qu'il a pu susciter le temps d'un instant est retombé. Depuis, je suis de retour en Alsace, devenu le spectateur passif de l'accomplissement d'une sinistre prophétie prononcée trois ans plus tôt. Le phénomène d'abandon prend toujours plus d'ampleur : les viticulteurs mettent tour à tour la clé sous la porte et les SAFER n'arrivent plus à redistribuer l'assiette foncière des parcelles de ceux qui sont partis. Et cela commence à se voir.



Une parcelle de vigne en friche à Herrlisheim – Photo ©Roméo Boetzelé. DNA – 8 juin 2025 : Vignes abandonnées : un député du Haut-Rhin porte une loi, le phénomène reste marginal en Alsace

Le jeudi 5 juin 2025, une proposition de loi a été adoptée au Sénat visant à instaurer un dispositif de sanction contraventionnelle pour prévenir le développement des vignes non cul-

tivées qui représentent une menace sanitaire pour l'ensemble du vignoble français . Ce régime contraventionnel existait déjà auparavant, mais il n'était que très peu mis en application, du fait de lourde peine difficilement applicable. Désormais, la dissuasion sera la suivante : une vigne abandonnée et non arrachée avec un foyer de maladies de quarantaine sera passible d'une amende de 1500 € à son détenteur, et 3000 € en cas de récidive .

Cette mesure fraîchement adoptée révèle que le phénomène d'abandon ne se propage plus silencieusement, il s'invite désormais dans les plus hautes sphères décisionnelles. Néanmoins, au regard des situations économiques, sociales et psychologiques précaires des viticulteurs rencontrés en 2022 à l'occasion du diplôme cité avant, l'effet dissuasif d'un tel dispositif sera nul. Car, pour la plupart d'entre eux, ce n'est pas un choix que d'abandonner en l'état les parcelles de vignes qui ont écrit l'histoire de générations de passionnés. Il s'agira donc sans doute d'adapter cette proposition de loi en Alsace, au risque d'en faire le dernier clou sur le cercueil des viticulteurs les plus fragiles.

Face à cette réalité complexe, urgente et punitive, une nouvelle approche s'impose. Comme les paysages agricoles, à cette échelle de temps et d'espace, ne se négocient quasiment jamais avec des paysagistes concepteurs , le projet de papier a finalement été ressorti des placards. À l'initiative concertée d'un maire et de quelques viticulteurs, un rendez-vous a été pris pour engager une étude pluriannuelle. Un acte de confiance d'une collectivité destinée à porter un projet expérimental sans attendu de résultats prédéfinis. Mais tout reste à faire. Car nous sommes là dans l'inconnu, aucun cadre de commande public ne convient à ce type de démarche paysagère, agricole et urbaine. De plus, il s'agira aussi de faire atterrir le projet dans la réalité économique et politique d'une petite commune alsacienne à la veille d'un renouvellement de mandature.

Forte heureusement, des paysagistes-chercheurs fixent le cap et permettent de se guider dans la définition de ce nouveau type de commande qui semble par ailleurs suscitée une attention toute particulière au sein de la profession .

Il s'agira donc d'abord de définir le cadre de marché de cette étude, et sans doute, de subvertir les règles de ceux qui existent déjà, comme le suggère Amélie Cenet , chercheuse et paysagiste qui propose notamment de s'inspirer des marchés « accords-cadres » pour ancrer ce type de projets dans le temps long « permettant de confier des missions ponctuelles à une agence sur une période de plusieurs années. Ces missions pourraient se déclencher par exemple lors de la transmission d'une exploitation ou de projets de plantation de haies pour travailler avec les agriculteur.trice.s. ». Dans le même temps, il faudra aussi arriver à fédérer un groupement de maîtrise d'ouvrage mixte adapté à ce nouveau type de commande, tout en allant chercher de quoi financer les premières phases et missions préalables. Car, de l'autre côté du spectre, si ces missions sont confiées aux paysagistes concepteurs, il faudra aussi faire attention, dans ce cadre expérimental, à ne pas légitimer une situation précarisante pour les con-

cepteurs. C'est pourquoi la première mission qui a été proposée dans le cadre de cette étude pluriannuelle a pour vocation d'établir un plan de financement de l'ensemble de l'étude.

Ainsi, le projet de diplôme, bien que resté sur le papier pendant quelque temps, semble avoir semé les graines d'une prise de conscience collective sur le piémont des Vosges. La réactivation du projet sous l'impulsion d'un maire et de viticulteurs engagés montre que la volonté de changement est bien présente. Cependant, le chemin à parcourir est semé d'embûches : absence de cadre de commande public adapté, nécessité de subvertir les règles existantes, et besoin de financement. Cette expérience nous enseigne déjà que face à l'abandon, il ne suffit pas de se résigner ou de se contenter de mesures punitives. Il faut oser imaginer de nouvelles formes de collaboration, de gouvernance et d'accompagnement, s'inspirer des ruines pour imaginer ensemble un paysage plus résilient.

« *Que faire quand votre monde commence à s'effondrer ? Moi, je pars me promener, et, si j'ai vraiment de la chance, je trouve des champignons* ». Ces brèves phrases de l'anthropologue Anna Tsing pourraient résumer à elles seules l'expérience acquise jusqu'ici et les sentiments mêlés qu'il faudra sans doute en garder.

Après avoir découvert que le monde dans lequel j'ai grandi était en train de s'effondrer, il m'aura fallu pas moins d'une quinzaine de marches au milieu des vignes pour me convaincre que l'odeur âcre des maladies cryptogamiques et des lichens qui rongent les murs n'est pas le signe du déclin, mais plutôt le parfum de la survie sur le Piémont des Vosges.

Cette affaire est donc à suivre, avec espoir et détermination.

Le texte ci-dessus s'inscrit dans la continuité d'un travail de fin d'études soutenu à l'École de la Nature et du Paysage, intitulé Auf dem Weg – Viticulteurs et habitants alsaciens face à l'abandon (encadrement : Lolita Voisin et Olivier Gaudin, juin 2022), ainsi que d'un article publié dans Les Cahiers de l'École de Blois, n° 21, « Paysages futurs » (p. 54-65).



L'AUTEUR

Simon Metz

Simon Metz est Architecte et Paysagiste. En parallèle de sa pratique au sein de l'atelier Landwirt fondé en 2025, il est également enseignant à l'École d'Architecture de Nancy. Depuis 2021, il co-anime avec trois amis architectes et chercheurs au sein de l'association ÂTRE des résidences d'étude et des séminaires consacrés aux enjeux de l'architecture et du paysage en milieu rural.

BIBLIOGRAPHIE

1. Le *pro bono* est une ancienne locution latine, provenant de « *pro bono publico* » signifiant « pour le bien public ».
2. En référence à la qualification de Baptiste Morizot dans : Morizot, 2022, « Manières d'être vivant: Enquêtes sur la vie à travers nous », Babel.
3. Les « facteurs du suicide paysan » sont les suivants : isolement social, difficultés d'imbrication entre travail et famille, difficultés de transmission d'exploitation, perte d'indépendance. Voir Nicolas Deffontaines, « Les suicides des agriculteurs. Pluralité des approches pour une analyse configurationnelle du suicide », thèse de doctorat soutenue le 29 mai 2017, AgroSup/INRA/université de Bourgogne Franche-Comté.
4. Rapport sur la proposition de loi de M. Hubert Ott visant à instaurer un dispositif de sanction contraventionnelle pour prévenir le développement des vignes non cultivées qui représentent une menace sanitaire pour l'ensemble du vignoble français (822), n° 1003, déposé le mercredi 19 février 2025.
5. Olivier Claudon, Dernière Nouvelles d'Alsace, 8 juin 2025, « Vignes abandonnées : un député du Haut-Rhin porte une loi, le phénomène reste marginal en Alsace ».
6. Laurence Renard, 2017, La place du paysagiste dans le paysage Projets de paysage [En ligne].
7. Lolita Voisin, Amélie Cénet, Inès Génuite et Valérie Viaud, 2024, « Ouvrir le champ des Com- ment les pratiques paysagistes entrent en agriculture ? », Projets de paysage [En ligne].
8. Amélie Cénet, 2025, « Vers des configurations des espaces agricoles pour favoriser les processus agroécologiques : élaboration d'un cadre méthodologique articulant agronomie et pratiques des paysagistes concepteurs », Sciences Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement.
9. Ce sont les premières phrases de l'ouvrage de l'anthropologue Anna Lowenhaupt Tsing, 2017, « Le Champignon de la fin du monde. Sur la possibilité de vivre dans les ruines du capitalisme », traduit de l'anglais (États-Unis) par Philippe Pignarre, La Découverte/Les Empêcheurs de penser en rond, p. 31.

POUR RÉFÉRENCER CET ARTICLE

Simon Metz, *Pro bono*, Openfield numéro 25, Février 2026

<https://www.revue-openfield.net/2026/02/06/pro-bono/>